

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-131 du 22 Mai 1980

portant nōmination dans certains
Ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR Proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 14 Mai 1980 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont nommées dans les Fonctions ci-après les personnes dont les noms suivent :

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

- Directeur Général du Ministère : Camarade KOKOSSOU Gaston ;
- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade d'OLIVEIRA Alphonse ;
- Directeur des Affaires Financières et Administratives : Camarade HOUNKPATIN Célestin ;

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL,
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

- Proviseur du Lycée Agricole Médji de Sékou : Camarade ALAPINI Calixte.

.../...

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'ACTION COOPERATIVE

- Directeur du CARDER-BORGOU : Camarade SOGBOHOSSOU Cakpo
Anatole.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

-b Commandant des Commissariats
des Forces de Sécurité
Publique : Camarade GUINIKOUKOU Marc ;

- Commandant- Adjoint des
Commissariats des Forces
de Sécurité Publique : Camarade MAMA SAKA Adélodjou.

Article 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent
Le Ministre de l'Information et de la
Propagande, chargé de l'intérim

Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC
du PRPB 6 ANR 6 SGG 4 MF 5
Autres Ministères 21 SPD 2
BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-
INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
Institut des Sciences Juridi-
ques 2 DPE/MTAS 4 DB-DCF-
Solde 12 Trésor 4 DI 4 DGM-
DEP-DAFA 6 BCP 1 Intéressés 9
JORPB 1.